PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- ☐ Copie de votre carte d'identité
- ☐ Copie du livret de famille
- ☐ Justificatifs de tous les revenus imposables perçus au cours des 6 derniers mois par les membres du foyer fiscal : bulletins de salaire, indemnités pôle emploi, pensions, revenus fonciers, indemnités journalières...
- ☐ Attestation CAF, si prestations versés
- ☐ Justificatifs des pensions alimentaires versées ou perçus au cours des 6 derniers mois et indiquer le nombre de personnes actuellement à votre charge
- ☐ Dernier avis d'imposition ou déclaration de revenus
- ☐ Justificatif de domicile (ex: quittance de loyer ou facture d'électricité ou facture téléphonique, etc.)
- ☐ Attestation sur l'honneur disponible sur le site internet du cabinet (cf: page Outils puis télécharger "Attestation du l'honneur dossier d'aide juridictionnelle"